

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

REVUE NATIONALE VOLONTAIRE 2022

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



SÉNÉGAL
ÉMERGENT



Juin 2022

REVUE NATIONALE VOLONTAIRE 2022

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



CONTEXTE DE LA REVUE NATIONALE VOLONTAIRE (VNR 2)



L'édition 2022 du Forum Politique de Haut Niveau sur le développement Durable (FPHN) des Nations unies est placé sous le thème de « reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus (Covid-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale de l'agenda 2030 pour le développement durable ». En outre, Cinq objectifs de Développement Durable (ODD) : ODD 4 (éducation de qualité), ODD 5 (égalité des sexes), ODD 14 (vie aquatique), ODD 15 (vie terrestre) et ODD 17 (partenariat mondial pour le développement durable) seront mis en exergue. Aussi, les débats porteront-ils sur les impacts de la pandémie de Covid-19 et leur répercussion sur la trajectoire des ODD.

L'élaboration du rapport de revue nationale volontaire (VNR 2) est le fruit d'un cadre participatif et consensuel. Ainsi, un comité technique a été mis en place pour superviser le processus et veiller à la bonne participation du Sénégal au FPHN 2022. Les parties prenantes étaient composées des différents services étatiques centraux et décentralisés, la Société civile, les Collectivités territoriales, le secteur privé, le Parlement, les partenaires au développement et les instituts impliqués dans le suivi et la mise en œuvre des ODD.

Le Sénégal, pays d'Afrique de l'Ouest, bordé par l'océan Atlantique à l'ouest, la Mauritanie au nord, le Mali à l'est, la Guinée et la Guinée-Bissau au sud, a un climat est tropical et sec avec deux saisons : la saison sèche et la saison des pluies. Sa population est estimée à 17,2 millions d'habitants en 2021 contre 14,3

millions en 2015. Comme la plupart des pays africains, la dynamique démographique du pays est marquée par une natalité élevée (taux brut de natalité de 35,8‰ en 2021, contre 37,6‰ en 2015) et une mortalité en constante baisse (taux brut de mortalité de 6,4‰ en 2021, contre 7,7‰ en 2015).

La seconde phase du PSE opérationnalisée par le PAP (2019-2023) est parfaitement alignée aux cibles des ODD, en dépit de l'ajustement opéré en 2020 pour tenir compte des effets de la pandémie de Covid-19. Le suivi s'effectue conformément au Cadre harmonisé de suivi-évaluation des Politiques publiques (CASE, 2015), placé sous l'autorité du Chef de l'Etat. Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération est chargé d'assurer le monitoring et le rapportage annuels, de manière participative et inclusive.

UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE, INCLUSIVE ET DURABLE



La mise en œuvre des ODD, à travers le PSE, a permis de réaliser des progrès significatifs sur le plan économique grâce aux investissements publics structurants. Pour atteindre l'objectif de croissance forte et durable, l'Etat mise sur des secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi. Ainsi, l'économie nationale a enregistré des niveaux de croissance économique historiquement élevés, de plus 6% en moyenne, sur la période 2014 à 2019.

Entre 2015 et 2021, le **financement du développement** a été marqué par une évolution constante des dépenses d'investissement public. L'exécution des



ressources budgétaire a sensiblement augmenté pour atteindre 3 943,7 milliards de FCFA en 2021, soit 63,4% en valeur relative. Cette hausse est imputable aux ressources internes grâce au bon niveau de recouvrement des recettes fiscales.

Les performances économiques enregistrées sur la première phase de mise en œuvre du PSE, montrent que l'ambition d'éradiquer l'extrême pauvreté de façon drastique à l'horizon 2030 et de répondre aux défis de la protection sociale et d'accès aux services sociaux de base, sont réalistes et réalisables. En effet, le revenu per capita s'est amélioré passant de 1 238 dollars (\$) US en 2015 à 1 467\$ US en 2020. De même, le taux d'extrême pauvreté a fortement baissé pour se situer à 6,8% en 2018/2019 contre 12,2% en 2011.

L'incidence de la pauvreté a aussi diminué de 5 points de pourcentage, passant de 42,8% en 2011 à 37,8% en 2018/2019, soit le taux le plus bas au sein de l'espace UEMOA. Il ressort également des analyses que la région urbaine de Dakar et les zones rurales du Sénégal ont enregistré les plus fortes baisses de taux de pauvreté, contrairement aux autres capitales régionales. En effet, à Dakar, le taux de pauvreté est passé de 14,2% en 2011 à 8,7% en 2019, soit une baisse de 5,5 points de pourcentage. En milieu rural, celui-ci est estimé à 58,7% en 2011 contre à 53,6% en 2019, soit un repli de 5,2 points de pourcentage.

Conformément aux cibles de l'ODD 1, le Sénégal met en œuvre des systèmes et mesures de protection sociale visant à soutenir les personnes vulnérables afin de renforcer leur résilience face aux chocs, leur productivité et leur bien-être. Le programme national de bourse de sécurité familiale a permis à 316 941 ménages de bénéficier d'une allocation trimestrielle de 25 000 FCFA en 2020, contre 50 000 en 2013. Même si les dépenses publiques de protection sociale sont estimées à 274,3 milliards de FCFA en 2020

contre 205,3 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 33,6%, ils restent en deçà de la cible de 4% pour s'établir à 1,9% du PIB. Dans l'optique de maintenir et de consolider les acquis du Sénégal suite à l'atteinte de la troisième cible de l'ODD 1 qui consistait à réduire de moitié la part des individus souffrant de faim, des orientations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ont été définies dans la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR 2015-2035). La prévalence de la sous-alimentation au Sénégal qui était de 9,8% en 2015 est réduite à 7,5% en 2019, un bon rythme pour éradiquer la sous-alimentation. Si le Sénégal a réussi à maintenir globalement la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave en deçà de 20% depuis 2018, la pandémie de Covid-19 est venue perturber les chaînes d'approvisionnement alimentaire.

En ce qui concerne le développement du capital humain, le Gouvernement poursuit ses efforts visant à mettre en place une éducation de qualité, obligatoire pour tous les enfants de moins de 16 ans, et à améliorer la santé des mères et des enfants de moins de cinq (05) ans

Le secteur de la santé a connu des améliorations significatives ces dernières années. Toutefois, les résultats dans les domaines de la santé maternelle et infantile restent encore modestes au regard des cibles. **Le taux de mortalité maternelle** reste élevé et se situe à 236 pour 100 000 naissances vivantes en 2017, contre 315 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Cependant, **le taux de mortalité infanto-juvénile** a connu une baisse appréciable sur la même période, passant de 59‰ en 2015 à 37‰ en 2019. Les principales causes de la mortalité néonatale demeurent la prématurité, les asphyxies, les septicémies, les anomalies congénitales, entre autres.



Par ailleurs, l'indice de couverture des services pour les différents domaines de la CMU a connu hausse, passant de 44,5 en 2015 à 49 en 2021. Le **taux de couverture du risque maladie des populations** a augmenté de 46,8% en 2015 à 53,2% en 2021.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, des résultats satisfaisants ont été notés. En effet, le Gouvernement a veillé à ce que l'articulation entre le PSE et le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET 2018-2030) soit en parfaite synergie avec les cibles de l'ODD 4, relatives à l'éducation et à la formation. Cependant, les contraintes majeures persistent dans la mise en œuvre de l'ODD 4, et les tendances observées restent en-dessous des cibles fixées.

Pour ce qui est du renforcement de l'équité et l'égalité de genre, les résultats enregistrés sont plutôt satisfaisants avec l'augmentation de la représentation des femmes dans les instances de décision, la réduction des violences basées sur le Genre (VBG), notamment celles portant sur les femmes et les filles. Toutefois, des obstacles subsistent, parmi lesquels, le mariage précoce, la difficulté d'accès à la propriété foncière. Pour atteindre l'ODD 5, il faudra accélérer la mise en œuvre des projets et programmes, d'autant plus que la pandémie de Covid-19 a entravé certains droits et opportunités des femmes.

En termes d'accès aux autres services sociaux de base, tels que l'eau potable, les télécommunications, l'électricité et autres facteurs de productions, durant la période sous revue, le Sénégal a connu des avancées notables, surtout dans le monde rural. Cela a été possible grâce à la mise en œuvre de programmes d'équité territoriale comme le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) ou le Programme

National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF).

En outre, depuis 2021, le Sénégal met en œuvre le Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion socioéconomique des Jeunes d'un coût global de 450 milliards de francs CFA sur la période 2021-2023. Les résultats, après une année de mise en œuvre, sont assez satisfaisantes avec la création de 62 334 emplois sur les 65 000 prévus, soit un taux de réalisation de plus de 95%, compte non tenu du recrutement de 20 000 emplois supplémentaires planifié en 2022.

En somme, les résultats de l'ODD 10, relatifs à l'extrême pauvreté et aux inégalités montrent que la proportion de la population vivant avec moins de la moitié du revenu médian s'élève à 8,7% en 2019 contre 13,8% en 2011. Quant à l'indice de Gini, mesurant les inégalités de revenus, il est estimé à 35,1% en 2018 contre 40,28% en 2011, soit une baisse significative des inégalités de 5,2 points de pourcentage en 7 ans. Il en résulte un rythme de progression conforme à l'atteinte de la cible en 2030, si les effets de Covid-19 sont maîtrisés.

Dans le cadre du financement des ODD, les résultats montrent que la **proportion d'investissement direct étranger (IDE) entrants en proportion du Budget** a également connu une hausse de 12,8 points de pourcentage entre 2015 et 2020. En effet, les flux d'IDE entrants ont connu une hausse de 262,53% sur la période 2015 et 2020, liée, en partie, aux investissements consentis dans le secteur de l'énergie. Ils se sont établis à 840,10 milliards de FCFA en 2020 contre 231,73 milliards de FCFA en 2015. Par ailleurs, en 2021, le **volume des envois de fonds des travailleurs migrants** s'est élevé à 1 622,88 milliards de FCFA soit 10,62% du PIB contre 1 335,98 milliards soit 9,47% du PIB en 2020, contre 9,24% du PIB en 2015.

Cependant, le Sénégal a constaté le non-respect par les partenaires au développement des engagements financiers pris pour l'atteinte des ODD, notamment dans le cadre de la déclaration d'Addis-Ababa de 2015. Ce qui pourrait compromettre la mise en œuvre de l'agenda 2030.

DES EFFETS NEGATIFS DE LA COVID-19 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD



L'ampleur du choc de Covid-19 a impacté les progrès réalisés dans la première phase du PSE (2014-2018), où le taux de croissance était de 6,6%, en moyenne. La baisse du rythme de création de richesse à 1,3% en 2020 a considérablement rompu cette dynamique précédente et modifié certains rythmes de progression des ODD au Sénégal. Globalement le niveau de réalisation des ODD en 2023 serait estimée, en moyenne, à 37% environ et à un niveau de performance globale d'atteinte des cibles de 74% en 2030.

En définitive, si les financements additionnels sont mobilisés, le pays pourrait atteindre les objectifs liés à la réduction de la pauvreté, l'éradication de la faim, la bonne santé et le bien-être ainsi que l'eau propre et l'assainissement. En revanche, le Sénégal doit doubler les efforts dans la mise en œuvre de l'ODD 4 (éducation) et l'ODD 14 (vie aquatique).

En 2020, il faut rappeler que pour limiter les effets néfastes de la crise de Covid-19, le Gouvernement a mis en place un plan de résilience économique et sociale (PRES 2020),

de 1 000 milliards de FCFA, soit 7% du PIB réel.

ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ET CIBLES PRIORITAIRES



Pour accélérer la mise en œuvre des ODD, le Sénégal privilégie la territorialisation des ODD à travers leur intégration effective dans les plans locaux de développement. En matière d'éducation, l'accent sera mis sur la diversification et la qualité de l'offre, particulièrement dans les régions sensibles de Diourbel, Louga, Matam, Tambacounda et Kaffrine. En outre, pour une meilleure prise en charge des groupes vulnérables, un registre national unique (RNU) qui fédère et facilite la politique de protection sociale sera affiné.

Le Sénégal a aussi pris des mesures urgentes en faveur de l'inclusion des femmes dans la production de la richesse nationale et pour lutter contre le chômage des jeunes. Ainsi, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du programme d'entrepreneuriat rapide pour les jeunes et les femmes ((DER, 2018) ainsi que le programme d'urgence pour l'emploi des jeunes (PUEJ, 2021), qui vise à promouvoir l'auto-emploi et à créer 65 000 emplois directs.

En vue de renforcer le monitoring et le rapportage des ODD, le Sénégal s'est engagé à devenir un champion des données inclusives grâce à la production de données complètes, détaillées, ventilées et régulières pour « ne laisser personne en rade ».



Enfin, pour mieux financer la mise en œuvre de l'agenda 2030, le Sénégal a entamé le processus d'élaboration du Cadre national de financement intégré (INFF) qui va rationaliser et diversifier les sources de financement public et privé. Conformément au PSE, l'objectif est de favoriser la montée en puissance du Secteur privé dans le financement du développement, notamment, à travers des partenariats publics-privés (PPP) et renforcer l'attractivité des investissements. Il est envisagé une promotion des investissements verts pour une croissance résiliente au changement climatique et écologiquement durable.

Le Gouvernement du Sénégal, dans sa volonté d'accroître la mobilisation des ressources privées, dans les secteurs stratégiques, a adopté en 2021 une Stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDP 2022-2026) et une nouvelle loi PPP relative aux contrats de partenariat public-privé. En outre, il a officiellement lancé le processus de mise en place d'un Cadre national de financement intégré (INFF) en 2020, pour rationaliser les sources de financement des objectifs de développement durable (ODD), en vue de mettre en œuvre de nouvelles générations de réformes pouvant accélérer la mobilisation des ressources publiques et privées par les acteurs au développement.

Après cette évaluation, des recommandations fortes ont été faites dans le cadre de l'analyse diagnostique. Il s'agit de :

- mettre en œuvre une stratégie d'autonomisation du pays, qui visera à augmenter la part des ressources internes dans le financement en élargissant la base d'imposition.
- prioriser les interventions entre l'État et le secteur privé, à travers des PPP ;
- redéfinir le périmètre d'intervention entre la sphère publique et le reste de l'économie nationale, à travers une bonne opérationnalisation des PPP et une montée en puissance du secteur privé dans le financement du développement.

Dans le domaine du partenariat pour l'atteinte des ODD, les acteurs au développement au Sénégal ont constaté le non-respect des engagements financiers pris par les Partenaires au développement dans le cadre de la déclaration d'Addis Abeba de 2015. Ainsi, sur la période 2023-2030, il faudrait un financement additionnel global de 10 040 milliards de FCFA pour atteindre un niveau de performance de 95% des ODD.

17

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique